



**Mémoire présenté au Bureau des
audiences publiques sur l'environnement**

**dans le cadre de la consultation publique
sur la Réserve aquatique projetée de la
rivière Ashuapmushuan**

24 août 2004



MRC
du DOMAINE-du-ROY

La MRC du Domaine-du-Roy

- Organisation politique responsable de l'aménagement et du développement d'un vaste territoire de 18 854 km²
- Population de 31 223 personnes réparties dans 9 municipalités
 - Chambord, Lac-Bouchette, La Doré, Roberval, Saint-André, Saint-Félicien, Saint-François-de-Sales, Sainte-Hedwidge, Saint-Prime
- Difficultés de développement
 - Décroissance démographique
 - Dévitalisation des communautés
 - Économie en stagnation

© 2004 MRC du Domaine-du-Roy



MRC
du DOMAINE-du-ROY

Ce qui nous caractérise

- Concertation
- Partenariat
- Innovation
- Implication dans le développement local et régional

© 2004 MRC du Domaine-du-Roy



L'Ashuapmushuan au cœur de notre développement

- L'Ashuapmushuan a grandement façonné le développement de notre territoire
 - Des fourrures à l'industrie forestière
 - Territoire important pour la ouananiche
 - Territoire ayant plusieurs potentiels de développement inexploités
 - Faunique, récréotouristique, hydroélectrique, etc.
- L'Ashuapmushuan est importante pour notre communauté

©2004 MRC du Domaine-du-Roy



Le projet sous l'angle du développement durable

- Région solidarisée autour du développement durable depuis une décennie
- Le développement durable c'est l'intégration et la recherche d'un équilibre entre les dimensions environnementales, sociales et économiques
 - Maintenir l'intégrité de l'environnement
 - Améliorer l'équité sociale
 - Améliorer l'efficacité économique
- Notre analyse repose sur ces éléments du développement durable

©2004 MRC du Domaine-du-Roy

L'intégrité de l'environnement: 3 constats

1. Aucun problème environnemental ne justifie une intervention au nom du principe « de précaution » sur la rivière Ashuapmushuan
 - Pas d'espèce menacée ou en danger
 - Pas d'activité humaine polluante ou menaçant la biodiversité
 - Pas de projet hydroélectrique en cours
 - Pas d'exploitation forestière prévue avant 2007
 - Pas de droit minier
 - Pas de difficulté pour la ouananiche dans la rivière; problèmes liés à l'éperlan dans le lac Saint-Jean

L'intégrité de l'environnement : 3 constats

2. Faiblesse de la rigueur scientifique quant au choix des limites de la réserve
 - Ne prend pas en compte l'approche par bassin versant prônée par la Politique nationale de l'eau
 - Ne tient pas compte de l'intégrité de la rivière (territoire public versus privé)
 - Partie en aval qui repose uniquement sur des considérations liées au paysage
3. Choix lié au caractère symbolique de la rivière plutôt qu'à la protection de biocénoses ou de biotopes

L'équité sociale : 2 constats

1. Communauté locale ni impliquée ni prise en compte dans l'élaboration de ce projet
 - Décision ministérielle autoritaire
 - Pas de consultation et d'implication des populations dans la décision relative au statut provisoire
2. Approche contraire à la démarche présentée par le gouvernement au CRCD régional en 2001

L'efficacité économique : 3 constats

1. Pertes importantes au niveau forestier
 - Perte de 26 000 m³ de bois, soit l'équivalent d'une entreprise importante:

Chiffre d'affaires	8 893 545 \$
Exportations	5 341 818 \$
Immobilisations	423 044 \$
Emplois	91
 - Perte de 6 M\$ assumée par l'industrie forestière pour déplacer la route forestière 27
 - Réduction équivalente des capacités d'investissement

L'efficacité économique : 3 constats

2. Mise en valeur de la rivière très hypothétique
 - Pas de proposition gouvernementale
 - Développement et financement des projets assumés par le milieu
 - Pression additionnelle sur les finances précaires de la réserve faunique Ashuapmushuan
 - Potentiel international limité par la faiblesse de notre capacité d'accueil au niveau de l'hébergement et de la restauration haute gamme
 - Baisse anticipée des activités d'aventure en raison du vieillissement de la population

L'efficacité économique : 3 constats

3. Aucune compensation pour la perte de projets hydroélectriques potentiels
 - Potentiel d'investissement de plus de 2,5 MM \$
 - Pertes monétaires variant entre 188,5 M \$ et 288,8 M \$ évaluées sur la base des ententes signées dans le cadre du projet Péribonka IV par Hydro-Québec
 - Ententes analogues et des montants équivalents avec les Montagnais du Lac-Saint-Jean

Synthèse de notre analyse: projet irrecevable

- Le MENV nous impose un projet qui constitue la négation même du développement durable
 - Pas ou peu de considération pour les pôles social et économique et faiblesse du pôle environnemental
 - Renforce le constat du Vérificateur général du Québec à l'effet qu'il n'y a pas une réelle intégration du concept de développement durable dans les activités des ministères dont le MENV
 - La population exige des projets de développement qui intègrent tous les éléments du développement durable

Considérant que...

- Placer l'Ashuapmushuan sous une cloche de verre, comme le propose le MENV, prive la MRC du Domaine-du-Roy d'un outil de développement exceptionnel et ne constitue pas une réponse valable et durable aux problématiques de dévitalisation et de stagnation qui affectent nos communautés

Considérant qu'...

- Il n'y a pas d'urgence à conférer un statut de réserve aquatique à la rivière Ashuapmushuan puisqu'il n'existe aucune espèce menacée ou en danger, ni d'activité humaine polluante ou constituant une menace pour la biodiversité

Nous recommandons que...

1. La Commission demande au promoteur **de suspendre son projet** de réserve aquatique de la rivière Ashuapmushuan pour permettre à la région de proposer un projet qui tiendra compte des différentes ressources présentes sur le territoire et intégrera toutes les facettes du développement durable

Motifs de cette recommandation

- La loi 34 confère aux élus locaux et régionaux un mandat clair de développement durable
- La nouvelle stratégie de création de richesse à partir des ressources naturelles pour l'ensemble du Québec
- Les attentes souvent exprimées par les régions en matière de prise en charge de leur développement et de contrôle effectif sur l'exploitation de leurs ressources naturelles (encore récemment au Forum des régions)

Nous recommandons aussi qu'...

2. Une entente soit conclue entre le gouvernement du Québec et la CRÉ du Saguenay-Lac-Saint-Jean afin d'élaborer avec la population un projet de développement durable pour la rivière Ashuapmushuan dans le cadre du projet de « Stratégie de création de richesse par les ressources naturelles pour l'ensemble du Québec »

CONCLUSION

En 1991, la région du Saguenay - Lac-Saint-Jean s'est solidarisée lors du Sommet économique régional pour reconnaître comme première priorité et projet de la région, la création et la mise en place de la région laboratoire du développement durable. Depuis ce temps, notre région a vu naître le Centre québécois du développement durable et le Département des sciences fondamentales de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) a élaboré un programme d'études supérieures spécialisées en éco-conseil confirmant ainsi l'expertise de la région en matière de développement durable.

Il est décevant de constater que les principes mêmes à la base d'un véritable développement durable n'ont pas été mis en application par le promoteur dans une région pourtant bien reconnue sur ce plan.

La démarche entreprise par le MENV doit être suspendue afin de laisser libre cours à l'élaboration d'un véritable projet de développement durable qui contribuera cette fois-ci au mieux-être de nos collectivités et qui répondra véritablement à ses attentes les plus profondes.